

No E.P.: 6562
Rue: Avenue TRONCHET

Commune: Thônex
Objet: Circulation
Date parution: 18.12.2020

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune de Thônex a procédé en 2019 au réaménagement complet du parc Munier, situé à l'angle de l'avenue Tronchet et du chemin des Deux-Communes.

Afin de renforcer le caractère de détente et de délasserment dans ce périmètre dévolu aux piétons, la présence des cycles n'y est pas souhaitée par la commune.

Cette dernière nous demande de réglementer cet espace en zone piétonne et d'y inclure le passage menant au conservatoire de musique depuis l'avenue Tronchet.

Il convient, dès lors, de signaler cette réglementation aux usagers, au moyen d'une signalisation de zone piétonne, respectivement fin de la zone piétonne.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.